

AVIS PUBLIC

AVIS est par la présente donné, par le soussigné, à tous les citoyens des municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, que, lors de la séance ordinaire du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges tenue le 1^{er} juin 2022, le Règlement numéro 220-3 intitulé « **Règlement modifiant le Règlement numéro 220 sur le code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC de Vaudreuil-Soulanges** » a été adopté.

Il peut en être pris connaissance aux bureaux de la MRC de Vaudreuil-Soulanges au 280, boulevard Harwood à Vaudreuil-Dorion ainsi que sur le site web de la MRC.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce 8^e jour du mois de juin de l'an deux mille vingt-deux (2022).



GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général
et greffier-trésorier